



Rapport d'activité 2019

Le Collectif Logement Rhône est soutenu par :

NOUVEMENT LYONNAIS D'AIDE au LOGEMENT
M.L.A.L.

Sommaire

RAPPORT MORAL.....	4
LE COLLECTIF LOGEMENT RHONE : CONSTITUTION ET EVOLUTION	8
OBJET ET EVOLUTION DU CLR	8
LA PLURALITE DES MEMBRES DU CLR.....	9
❖ <i>Présentation de l'association Le Foyer les Remparts, nouvelle adhérente :</i>	9
❖ <i>Présentation de l'association l'Entraide Pierre Valdo</i>	10
❖ <i>Présentation de l'association Les Compagnons Bâisseurs ARA</i>	10
LES MOYENS HUMAINS : UN FORT INVESTISSEMENT DES ADMINISTRATEURS	10
LA PARTICIPATION SOUTENUE DU CLR AUX POLITIQUES PUBLIQUES DE L'HABITAT	13
LA CONTRIBUTION DU CLR AUX REFLEXIONS SUR LES POLITIQUES LOCALES.....	13
UNE REPRESENTATION ET PARTICIPATION SOUTENUE AUX DIVERSES INSTANCES TERRITORIALES	14
ZOOM SUR LA PARTICIPATION DU CLR AUX INSTANCES LOCALES : LA COMMISSION DES BAUX GLISSANTS.	15
LES ASSOCIATIONS DU CLR AU CŒUR DU LOGEMENT D'ABORD	17
LA CREATION ET MISE EN ŒUVRE DU GROUPEMENT DE MOYENS PLATEFORME LOUER SOLIDAIRE 69	17
L'ORGANISATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE THEME DE L'ACCOMPAGNEMENT.....	17
LA PARTICIPATION DU CLR AUX INSTANCES LOGEMENT D'ABORD	18
❖ <i>L'IPHS</i>	18
❖ <i>L'ICIS : une instance nouvelle pour la coordination des projets Logement d'Abord</i>	19
LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT	20
LE FNAVDL, DEFINITION ET OBJECTIF	20
LE NON RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FNAVDL	20
QUELQUES DONNEES CLES DE LA CONVENTION « PARCOURS » (DU 01.01.2019 AU 31.12.2019).....	21
LE RECOURS AU FONDS DE SECURISATION.....	21

Rapport moral

Avant de me mettre à la rédaction de ce rapport moral, j'ai, comme d'habitude, commencé par relire les rapports des exercices 2016, 2017 et 2018. Il se dégage de cette lecture l'impression d'une très grande continuité: mêmes analyses, mêmes types d'action, mêmes difficultés de notre collectif au cours des quatre dernières années. Ce constat peut surprendre alors que l'incertitude majeure qu'entraînent la pandémie du COVID 19 et le report des élections municipales et métropolitaines domine la période actuelle, mais ces événements récents n'ont pas modifiés la situation et l'action du Collectif Logement Rhône.

En faisant ce constat, je n'ai pas l'intention d'oublier ou de minimiser les très grandes difficultés et les menaces que la pandémie et la crise économique vont entraîner pour nos associations et, plus encore, pour les ménages que nous soutenons et tentons d'aider, mais si cette question des conséquences de l'épidémie et de la crise va dominer nos débats et nos actions en 2020 et, sans doute dans les années qui viennent, dans ce rapport moral, je m'en tiens à l'année 2019.

Faisons le petit exercice de relire un an après ce que nous avons écrit en 2019 pour l'année 2018 et de voir ce qu'il en est aujourd'hui à propos de du FNAVDL et de la non reconduction des conventions, de « Logement D'abord », de la concertation avec les pouvoirs publics et de l'organisation interne du CLR

FNAVDL

« Si nous pouvons légitimement regretter que l'Etat mette fin à une mission qu'il avait, lui-même suscitée et qui avait le mérite d'associer l'ensemble des acteurs associatifs de l'accompagnement et de la gestion locative, il faut reconnaître que les conséquences de cette mission n'ont pas été anodines. La gestion de ce dispositif a exigé du CLR, de ses associations, de ses dirigeants et de son animatrice beaucoup d'efforts et de temps qui ont manqué à l'animation, à la mission de veille et d'alerte, à la défense du droit au logement à un moment où le rythme de la construction fléchit où les délais pour obtenir un logement social s'allongent, et où l'accès au logement devient problématique »

(Ce paragraphe, comme tous ceux qui sont en italique est extrait du rapport d'activité CLR 2018 : rapport moral du Président.)

L'analyse, me semble-t-il, reste d'actualité : nous en avons tiré comme conséquence qu'il fallait que, dans la mesure du possible, les groupements de moyens initiés par le CLR pour conduire l'action de plusieurs associations, soient en mesure de s'administrer et se gérer eux-mêmes de façon à réduire au minimum l'investissement du CLR.

C'est sur ce principe qu'a été constituée la plateforme « Louer Solidaire 69 » sous la forme d'un groupement de moyens dont le CLR a accepté d'être l'administrateur, pour dynamiser l'action de quatre associations en vue de susciter une offre de logement privés accessibles dans la Métropole de Lyon.

Logement d'Abord

« Pour « Logement d'Abord » il faut d'abord souligner l'accord complet du CLR aussi bien avec les principes de l'appel de la DIHAL qu'avec les objectifs de la réponse de la Métropole de Lyon, mais nous ne pouvons-nous en tenir seulement aux principes.

Au début du second semestre 2018, le rythme d'examen des décisions, le caractère trop systématique de la mise en concurrence des associations et une certaine déception sur les véritables moyens mis à disposition nous ont inquiété.

Le Collectif Logement Rhône a su, par la, mise en place de ses deux groupes de travail sur les questions d'accompagnement et sur la mobilisation du parc privé, manifester son savoir-faire .Il a également montré la plus-value d'une approche collective dans la discussion autour des pratiques comme dans le montage d'un projet concret »

Un an après, nous pouvons préciser :

Le groupe de travail « mobilisation du parc privé » a abouti à la plateforme «Louer solidaire 69 »,reconnue et financée par la Métropole de Lyon. En 2019 et 2020, les services de l'État ont accepté de transférer sur cette plateforme, les crédits affectés à L'IML et le Groupement « Un chez soi d'abord » (UCSA) a également contribué au financement de l'action.

"Louer Solidaire 69" constituée par le CLR, Entre 2Toîts, AILLOJ, SOLIHA , ALSR et l'UCSA a permis dans les conditions difficiles créées par l'évolution du marché immobilier de la Métropole, de maintenir la captation de logement privés et d'illustrer le rôle des associations dans la nécessaire mobilisation du parc privé, pour augmenter l'offre de logements accessibles.

Le groupe de travail « accompagnement social » a mis au point, avec le soutien de l'Agence Auvergne Rhône-Alpes de la Fondation Abbé Pierre, le projet d'une journée de travail et d'échanges intitulée : « Logement d'abord : une démarche partagée sur nos territoires (re)penser et (ré)organiser l'accompagnement ».

Cette journée sera suivie d'un temps de synthèse, rencontre et échange entre membres du CLR et leurs partenaires de l'État, la Métropole de Lyon, les bailleurs sociaux ...

Ce projet, mis au point avec l'association Entre-Autres est prêt, seules les circonstances actuelles retardent sa programmation.

Plans et concertation avec les pouvoirs publics

« Il est vrai que le temps et les efforts menés sur le FNAVDL et Logement d'Abord ont pesé sur les autres activités de notre collectif, le suivi des plans d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées a été moins régulier qu'en 2017 et nous avons eu moins de temps pour animer des groupes de travail sur les thèmes qui nous paraissent importants »

C'est également vrai pour 2019 et il nous faudra réinvestir sur le suivi des accords collectifs ACIA et ACDA (avec la perspective de réduction des engagements des pouvoirs publics dans l'ACIA) la mise en place du logement choisi (PPGID), le fonctionnement de la COMED DALO.

Pour ce qui concerne la concertation avec les pouvoirs publics, je regrette que notre demande de dialogue avec les responsables élus de la Métropole n'ait pas eu de suite depuis plusieurs années et j'espère que le nouveau Bureau pourra, après le second tour des élections métropolitaines reprendre ce dialogue, en particulier sur la question des relations économiques avec le monde associatif.

Pour ce qui concerne le Département du Rhône, nous avons mis en place un système de CA spécial Département, mais la crise Covid a rompu le rythme. Il est souhaitable de reprendre le rythme à la rentrée.

Par ailleurs, faute de temps, nous n'avons guère progressé dans la mise en place d'un suivi efficace des actions menées par les associations membres du CLR dans le Département du Rhône.

Organisation du CLR

« Ajoutons qu'à ces questions de stratégie vient se mêler le problème récurrent de renouvellement de nos instances: nous ne pouvons que constater l'essoufflement de notre mode traditionnel de désignation du président et du vice-président.

Pour la gouvernance du CLR, la suggestion la plus prometteuse me paraît être celle de la mise en place d'un bureau plus importants comprenant une demi-douzaine de personnes »

C'est sur ce dernier thème, la réforme du pilotage et de l'animation du CLR, que nous avons le plus avancé. En effet, quand le conseil d'administration de juin 2019 a décidé d'avoir recours à un consultant, nous avons eu l'heureuse idée de nous adresser à « Passerelles et Compétences » qui a mis à notre disposition Bernard Debroise, que je dois remercier chaleureusement au nom de l'ensemble du CLR.

En effet, non seulement Bernard nous a aidé à constituer un comité de mise en place du pilotage et de l'animation (CMPA), nous a fait adopter un calendrier précis aboutissant au changement de bureau au CA du 6 mars 2020, mais pendant toute la période de septembre 2019 à notre AG du 26 juin, il a accompagné, stimulé, titillé le CMPA jusqu'à ce qu'il puisse proposer au CA des changements précis et concrets qui vont être précisés par le nouveau bureau.

Merci, Bernard, tu nous a accompagné et aidé de la meilleure manière possible et je ne crois pas que nous aurions pu aboutir à ces résultats sans ton aide, tu es naturellement le bienvenu à nos AG et à nos CA et nous te considérons comme un « administrateur d'honneur » du Collectif Logement Rhône.

Après cette comparaison 2018 /2019, je dois ajouter qu'en 2019, grâce à l'augmentation des cotisations que vous avez votée et à la convention passée avec le MLAL (que je remercie chaleureusement en votre nom et qui nous assure un soutien financier pour trois ans), nous sommes dans une situation financière satisfaisante.

De plus, le CLR a reçu la transmission des fonds associatifs de l'ACAL avec une utilisation fléchée sur les actions inter-associatives, ce qui nous conforte dans la gestion bien séparée entre le fonctionnement courant et les actions nouvelles

Pour l'animation et la gestion courante, nous avons également maintenu les modalités de collaboration avec la Fapil Auvergne Rhône-Alpes à travers le groupement de moyen qui nous permet de bénéficier d'un mi-temps pour animer le CLR sans être employeur. En septembre 2019, Matthieu Hericher a remplacé Marine Polycarpe, Je les remercie tous les deux pour leur dynamisme et la qualité de leur animation.

J'espère que, malgré des difficultés conjoncturelles, la collaboration entre la Fapil AURA et le CLR, qui est avantageuse pour les deux parties, pourra être maintenue avec les mêmes modalités,

Il me reste, avec la touche d'émotion qui accompagne les fins de mandats, à vous remercier au nom de Fabienne Hirtz, Gérard Valère et moi, de la confiance et du soutien que vous nous avez constamment accordé. Dans ces conditions, c'est un bonheur d'avoir à piloter et animer notre collectif.

Je suis sûr que le nouveau bureau pourra compter sur la même confiance et le même soutien et connaîtront le même bonheur.

Olivier MARTINON



Tout d'abord nous voulons saluer et remercier chaleureusement Olivier Martinon et Gérard Valère pour le travail qu'ils ont conduit dans leur fonction de Président et de Vice-Président du CLR, pour leur engagement,

leur écoute attentive des uns et des autres, leur bienveillance, leur expertise, leur compétence, la conduite des différents chantiers dont témoignent les rapports d'activité depuis 2016 jusqu'à celui de 2019 et le rapport moral présenté par Olivier Martinon.

Les remercier aussi d'avoir prolongé leur mandat au-delà de leur engagement initial pour permettre au CLR de continuer à vivre et lui donner une chance de se renouveler et de trouver des successeurs pour l'animer. Nous savons que nous pourrions compter sur Olivier Martinon et Gérard Valère pour nous soutenir et poursuivre leur engagement au sein du CLR.

Enfin nous voulons les remercier d'avoir su prendre l'initiative d'un accompagnement du CLR pour son renouvellement avec « Passerelles et compétences » et nous remercions Bernard Debroise pour son soutien précieux, sa disponibilité, sa réactivité, sa compétence, son engagement, sa compréhension des enjeux pour le CLR, en bref cela a été un bonheur pour nous tous de travailler avec Bernard Debroise.

Nous voulons aussi nous joindre aux remerciements d'Olivier Martinon adressés à Marine Polycarpe et à Matthieu Hericher pour la qualité de leur animation.

2019 a vu le démarrage de l'accompagnement du CLR.

2020 est l'année de la transition et du renouvellement de l'équipe d'animation. Des débuts marqués et il faut bien le dire compliqués par la crise sanitaire dont les conséquences pour les ménages en matière de droit à l'accès ou au maintien dans le logement ou l'hébergement seront sans doute lourdes et autant de chantiers et de défis à relever pour nos associations et pour le CLR dans les mois et sans doute les années qui viennent.

L'année 2020 sera dès la fin du mois, l'année du renouvellement des équipes municipales et métropolitaines avec l'enjeu pour le CLR de construire un dialogue avec les nouveaux exécutifs pour porter la voix de nos associations et des publics que nous accompagnons, logeons ou hébergeons et aussi de le poursuivre avec le département et l'État local.

Pour que le CLR continue à être un espace d'échange, de collaboration, d'analyse, de construction de positions communes, un organe de représentation des associations adhérentes, un outil de coordination d'actions opérationnelles portées par nos associations, nous devons poursuivre le travail de structuration en cours et pour cela compter sur l'engagement de chacun de ses membres personne physique ou association. Nous en profitons pour rappeler qu'il nous manque encore un vice-président, pour que notre bureau soit complet, si possible issu du secteur de l'hébergement.

Le choix que nous avons fait ensemble d'un fonctionnement plus collégial est une condition de durabilité du CLR mais aussi de sa qualité de représentation. Il nécessite la participation de tous.

Nous savons pouvoir compter sur vous.

Louis LEVEQUE



Le Collectif Logement Rhône : constitution et évolution

Objet et évolution du CLR

« L'association a pour objectif de concourir à la mise en œuvre du Droit au logement dans le département du Rhône et la Métropole de Lyon, en particulier pour les ménages en situation de précarité. Le CLR souhaite favoriser une implication forte des associations dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques de l'hébergement et du logement : il vise à les éclairer par des observations et pratiques de terrain. Le CLR est un lieu d'analyse, d'échanges, de construction d'une position commune de ses membres vis-à-vis des partenaires institutionnels. Il a également vocation à organiser la représentation de ses membres dans les instances, groupes de travail, ou toute autre forme organisationnelle permettant l'échange avec les pouvoirs publics, acteurs de l'hébergement et du logement. Toutefois, il peut, dans des conditions définies contractuellement et validés par la majorité de ses membres, être coordinateur et interlocuteur unique pour des actions opérationnelles collectives dans le champ de compétences des associations qui le composent ».

Article 2 - Statuts

Le Collectif s'est constitué dès 2006 autour d'un besoin de la part des associations d'insertion par le logement du Rhône d'échanger leurs points de vue et de définir des positions communes. Dès l'origine, l'objectif était de porter collectivement un regard et des propositions auprès des acteurs institutionnels du logement. Néanmoins, le collectif n'avait pas de personnalité juridique et était informel. Depuis 2009, les associations membres menaient une réflexion sur la structuration du Collectif en association loi 1901, l'objectif étant d'améliorer sa visibilité et sa reconnaissance pour ses partenaires institutionnels. Le travail de structuration a été poursuivi en 2011 afin de définir les règles de fonctionnement permettant le respect de la diversité des membres du collectif, l'autonomie du CLR vis-à-vis des partenaires publics et l'ouverture des réflexions et travaux menés aux partenaires non-membres du collectif.

Le 18 avril 2011, le Collectif Logement Rhône est devenu une association loi 1901, 13 personnes morales et une personne physique ont adhéré à l'association lors de l'assemblée générale constituante.

Aujourd'hui, ce sont 27 personnes morales et 5 personnes physiques qui contribuent à faire vivre l'association.

En 2019, le CLR a entamé une démarche de réflexion pour renouveler son bureau et son mode de gouvernance. En ce sens, un groupe de travail de Construction et Mise en Place du pilotage et de l'Animation (CMPA) a été constitué en associant des administrateurs bénévoles et des salariés.

Le collectif a fait appel à l'association Passerelles et Compétences afin de bénéficier de l'accompagnement d'un professionnel du changement d'organisation, Bernard Debroise.

2 ateliers de travail ont ainsi eu lieu avec le CMPA et Bernard Debroise, puis un premier point d'étape a été réalisé lors du conseil d'administration de décembre afin de valider pour 2020 un calendrier de renouvellement du bureau ainsi que des scénarios de pilotage et d'animation du CLR.

La pluralité des membres du CLR

BUREAU

- Président: Olivier MARTINON
- Vice-Président: Gérard VALERE
- Trésorière: Fabienne HIRTZ

CA

- **Personnes morales** : AILLOJ, ALPIL, ALSR, Alynéa, Amicale du Nid, Antenne Logement, ARALIS, ARTAG, AVDL, CLLAJ Lyon, Coordination 69, Entre2Toits, Fondation ARHM, Fondation de l'Armée du Salut, Foyer-Notre-Dame des Sans-Abris, Forum Réfugiés Cosi, Habitat et Humanisme Rhône, Lahso, Le Mas, Orloges, Soliha Rhône et Grand Lyon, Régie Nouvelle-HH, UDHAJ, VIFFIL, Les Compagnons Bâisseurs AURA, Foyer les Remparts, Entraide Pierre Valdo
- **Personnes physiques** : Roselyne CHAMBON, Philippe PAQUET, Gérard VALERE, Gérardine Meyer, Louis Leveque

Le Collectif Logement Rhône a accueilli en 2019 trois nouvelles associations adhérentes : Le Foyer les Remparts, l'Entraide Pierre Valdo et les Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes.

❖ Présentation de l'association Le Foyer les Remparts, nouvelle adhérente :

Le Foyer Les Remparts est une Résidence Sociale qui accueille tout au long de l'année des personnes adultes dans un objectif prioritaire d'accès au logement, et bien souvent aussi d'insertion sociale et professionnelle. Les personnes qui y sont accueillies ont plus de 16 ans. Bon nombre sont à la recherche d'un emploi et/ou d'une situation sociale stable.

Aujourd'hui, le Foyer des Remparts accueille environ 80 personnes, majoritairement composés de Jeunes Travailleurs et de personnes de plus de trente ans qui éprouvent des difficultés pour accéder au logement individuel. Nous accueillons ces personnes dans le cadre d'un projet socioéducatif qui se décline en trois missions :

- Une mission d'accueil et de logement transitoire ;
- une mission d'apprentissage du « Vivre ensemble » ;
- une mission d'accompagnement individualisé pouvant toucher à l'insertion professionnelle et sociale, ainsi que l'aide à la santé.

❖ Présentation de l'association l'Entraide Pierre Valdo

L'Association Entraide Pierre Valdo gère depuis plus de 45 ans de nombreux établissements et activités dans le champ de l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale et professionnelle :

- À destination du public migrant, demandeur d'asile et bénéficiaire de la protection internationale ;
- En faveur de l'inclusion, du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- Au bénéfice de l'enfance (loisirs et protection de l'enfance).

❖ Présentation de l'association Les Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes

Créée en décembre 2010, l'association Compagnons Bâisseurs Rhône Alpes accompagne des personnes en difficulté dans l'amélioration de leur habitat.

S'inspirant de la charte de l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs qui cultive le Faire – Faire avec – Faire ensemble, le projet des Compagnons Bâisseurs associe bénévoles, salariés et volontaires de l'association au côté des habitants.

L'association initie des projets d'auto-réhabilitation ou d'auto-construction accompagnée dans tous les départements de la Région Rhône Alpes. Elle est notamment implantée sur deux territoires : le Rhône et la Drôme / Ardèche.

Les moyens humains : un fort investissement des administrateurs

L'animation du Collectif Logement Rhône et la gestion du FNAVDL sont assurés par la Fapil Auvergne Rhône-Alpes qui met à disposition du collectif une salariée. Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre d'un groupement de moyens.

Depuis 2016, le temps de travail a été augmenté pour mieux accompagner le développement du CLR et correspond à 0.5 ETP :

- 40% pour l'animation générale du CLR
- 10% pour la gestion administrative et financière du FNAVDL.

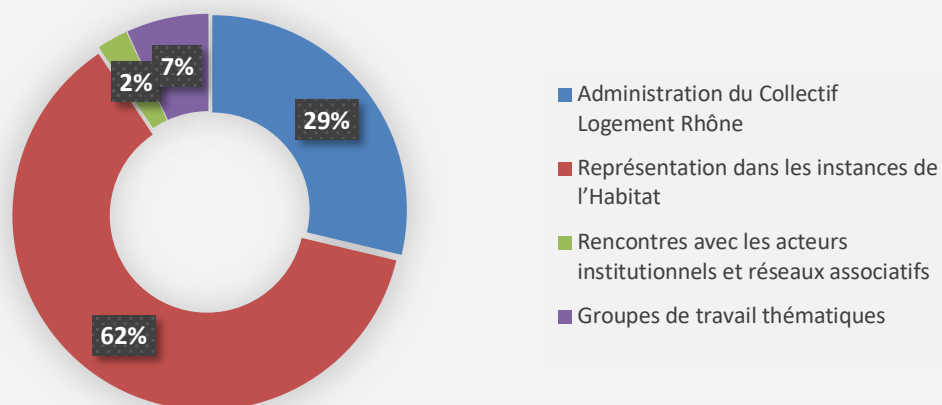
De plus, le CLR ne pourrait pas fonctionner sans la forte contribution de ses administrateurs, qu'ils soient bénévoles ou salariés d'associations.

Depuis trois ans, nous présentons un recensement du temps passé en réunion par les bénévoles et administrateurs salariés afin de rendre visible cette contribution.

Nous renouvelons l'exercice cette année avec les mêmes règles depuis 2016. Les résultats présentés ci-dessous tiennent compte des réunions se déroulant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Nature de la mission	Bénévoles	Salariés mis à disposition	TOTAL
Administration du Collectif Logement Rhône	226H	421H	647H
Représentation dans les instances de l'Habitat	583H	811H	1394H
Rencontres avec les acteurs institutionnels et réseaux associatifs	29H	29H	58H
Groupes de travail thématiques	82H	72H	154H
TOTAL	920H	1333H	2253H

Répartition globale du temps de réunion bénévoles et salariés



- Administration du CLR : cette entrée prend en compte une partie de la représentation aux Conseils d'Administration, à l'Assemblée Générale mais également le suivi budgétaire et plus globalement le suivi des conventions.
En 2019, ce volet représente 647H.

- Représentation dans les instances locales de l'Habitat : le Collectif est fortement représenté dans les différentes instances locales de l'Habitat. Ce volet permet d'objectiver le temps passé à ces réunions par les bénévoles du CLR ou bien les salariés mis à disposition du collectif.
En 2019, ce volet représente 1394H.

- Rencontres avec les acteurs institutionnels et autres réseaux associatifs : cette partie relève les rencontres (hors instances) réalisées dans l'année. Elle rassemble les rendez-vous avec les services de la Métropole, mais aussi les échanges inter-associatifs.
En 2019, ce volet représente 58H.

- Participation aux groupes de travail : Outre les échanges en conseils d'administration, le CLR constitue régulièrement des groupes de travail pour aborder certaines thématiques plus en détail et avec les membres qui le souhaitent. En 2019, les membres du CLR se sont réunis autour de plusieurs thématiques, tel que le Logement d'Abord au travers de deux groupes : « Accompagnement » et « mobilisation du parc privé ».
Un groupe de travail sur la réorganisation de la gouvernance du CLR a été créé à l'automne 2019.
En 2019, ce volet représente 154H.

Précisons que ces calculs ne prennent en compte que le temps « physique » de réunion : il n'inclut, ni le temps dédié à leur préparation, ni le temps dédié aux suites (élaboration de compte-rendu, de courriers, etc.). La majeure partie du temps est consacrée aux réunions et notamment à la représentation dans les instances locales.

La participation soutenue du CLR aux politiques publiques de l'Habitat

La constitution d'une parole commune portée aux associations du CLR

En adhérant au Collectif Logement Rhône, les associations rejoignent un collectif mobilisé autour d'une parole commune. Celle-ci se construit au sein des instances du CLR : en Conseils d'Administration, des débats de fonds permettent de prendre position et adopter un discours commun ; mais aussi au sein des groupes de travail du CLR dans lesquels les associations se retrouvent. Reconnu par les acteurs institutionnels comme un partenaire de la politique du logement à l'échelle du Rhône, le Collectif et les associations qui le représentent interviennent dans de nombreuses instances. Cette représentation est une des principales missions des adhérents au sein du Collectif. Il s'agit d'ailleurs de l'un des engagements spécifiés lors de l'adhésion au CLR. Cette représentation permet aux membres du Collectif de porter une parole commune dans différentes instances mais aussi de partager la participation aux différentes réunions.

La participation aux instances des représentants du CLR s'établit en fonction de différents critères :

- la connaissance et même l'expertise de certains adhérents sur le sujet abordé (par exemple, la connaissance particulière d'un territoire ou d'une problématique),
- l'intérêt pour l'association pour la thématique abordée
- la disponibilité aux jours et heures de chaque réunion.

Le CLR transmet les informations pratiques aux représentants ; les enjeux à porter et la parole commune sont déterminés en réunions, notamment en Conseil d'Administration.

Une des plus-values principales de cette représentation partagée est la capacité à déployer une expertise adaptée en fonction des différentes instances et d'enrichir ainsi les prises de position.

La contribution du CLR aux réflexions sur les politiques locales

Le Collectif Logement Rhône est régulièrement amené à participer aux politiques locales que ce soit par sa présence et ses apports aux instances territoriales mais aussi de par ses interpellations dans lesquelles il peut souligner les constats relevés par les associations membres. En ce sens, le CLR se propose comme le porte-parole et le relais des observations et interpellations de ses adhérents.

Une représentation et participation soutenue aux diverses instances territoriales

Pilotage Métropole	Conseil de Développement	
	IPHS	
	ICIS	
	Accords Collectifs d'Attribution	Comité de Suivi
	Plan partenarial de gestion et d'information aux demandeurs de logement	
	Commission Locale de l'Habitat	
Co-pilotage Etat/Métropole	PLALHPD	Comité de pilotage Comité technique Groupe de Travail
	Accord Collectif Intercommunal d'Attribution (ACIA)	Comité de Suivi
	Commission partenariale des baux glissants	
Pilotage Etat	FNAVDL	
	Commission de médiation DALO	Séance plénière Instance technique
	CCAPEX	Séance plénière
	Maison de la Veille Sociale	Bureau Conseil d'Administration Groupes de travail
Co-pilotage Etat/Département	PDALHPD	Comité de pilotage Comité technique
Pilotage Département	FSL Département	Comité technique
	Schéma départemental des solidarités	
	Accords Collectifs départementaux	Comité de Suivi

Le tableau ci-dessus reprend les différentes instances où le CLR est représenté, qu'elles soient pilotées par l'État, la Métropole et le Département. Cette forte participation souligne l'ancrage du Collectif dans les instances d'élaboration et de suivi des politiques locales de l'Habitat.

Cette représentation conséquente aux diverses instances demande beaucoup de temps aux membres du CLR, qu'ils soient salariés d'associations ou bénévoles.

Mis à part la présence physique aux réunions, celles-ci nécessitent également un temps non-négligeable de préparation, de compte-rendu aux autres membres du Collectif en Conseil d'Administration.

Cette transmission aux autres membres du CLR est très importante, ce temps de retour sur les réunions passées est essentiel puisqu'il permet d'assurer un suivi de l'information.

D'après le pointage que nous avons effectué, le temps passé à cette mission de représentation a atteint, en 2019, 1394h sur l'année.

Zoom sur la participation du CLR aux instances locales : la commission des baux glissants.

Au cours de l'année 2015, les associations du CLR accompagnant des ménages pour l'accès au logement par le biais d'un bail glissant, ont fait le constat commun du besoin de créer un espace de rencontre et de dialogue entre tous les acteurs et ce, quel que soit le financement mis en œuvre (Fonds National d'Accompagnement Vers ou Dans le Logement ou Fonds de Solidarité Logement).

Le CLR a alors demandé la création d'une « Commission de régulation de la sous-location en vue du bail glissant » où puissent se retrouver l'État, la Métropole de Lyon, les bailleurs et les associations. Cette demande était motivée par l'émergence de situations complexes où les ménages accompagnés présentaient de multiples freins au glissement de leur bail (problèmes financiers, rejet de l'accompagnement, changement de la composition familiale, ...) mais aussi par l'apparition face aux situations complexes, d'insuffisances de coordination, voire de blocages.

L'idée était donc d'organiser un examen, au cas par cas, de chacune des situations les plus délicates, en réunissant tous les acteurs concernés avec le souci d'éviter toute cristallisation des parcours dans l'immobilisme.

Même si la proposition du CLR n'a pas été immédiatement mise en œuvre, les services de l'État et de la Métropole sont convenus en 2016, de constituer, ensemble, une Commission de régulation des baux glissants en y associant des représentants des bailleurs sociaux (ABC HLM) et des associations (Le CLR et la Fédération des Acteurs de la Solidarité).

En plus des quatre représentations permanentes, sont invités, pour chaque ménage dont la situation est examinée : le représentant du bailleur qui suit le ménage, le travailleur social qui accompagne le ménage, le cas échéant le gestionnaire de la GLA, et dans certaines circonstances, le ménage concerné.

L'examen commence par les exposés des représentants du bailleur et de l'association accompagnante. Même quand il y avait au départ des divergences d'appréciation, l'échange avec les membres permanents de la commission a presque toujours permis de converger sur un diagnostic partagé et, par suite, de dégager un consensus sur les mesures à prendre (notamment le renouvellement des mesures d'accompagnement et de Gestion Locative Adaptée), pour favoriser, dans toute la mesure du possible, un glissement du bail et, à défaut, pour faire émerger d'autres solutions de logement, voire pour réorienter le ménage vers une solution d'hébergement.

Le rythme de tenu de ces commissions est de l'ordre d'une fois par mois, en alternance entre les locaux de la préfecture et de la Métropole.

Au-delà de la satisfaction que sa proposition ait été retenue, le CLR a pu constater, dès le début, les effets bénéfiques :

- Le seul fait que la commission soit mise en place a eu pour effet d'inciter tous les acteurs à améliorer l'échange d'informations et de points de vue, avec le souci d'éviter de devoir saisir la commission,
- le travail de la commission a permis de débloquent une série de situations qui, sans cette intervention, se prolongeaient à l'excès.

Ces deux premiers points ont eu pour conséquence concrète de réduire la durée moyenne d'accompagnement des ménages avant glissement du bail (ou avant réorientation) ce qui ne pouvait qu'être bénéfique pour les ménages. De plus cette réduction de la durée moyenne d'accompagnement se traduit aussi par une réduction des coûts.

Par ailleurs, le fonctionnement de la commission a permis :

- Aux représentants de l'État et de la Métropole d'avoir des retours de terrain sur le vécu des situations les plus difficiles et de mieux « toucher du doigt » comment les impondérables de la vie et les facteurs humains peuvent rendre plus difficiles et plus longs certains des parcours d'accès quels que soient les efforts des accompagnants et la bonne volonté des bailleurs,
- aux représentants permanents de la commission de se construire, par-delà la très grande diversité des situations, des éléments de savoirs faire partagés pour proposer des solutions.

Sous réserve de ne pas perdre de vue que la part de l'humain dans la conduite du parcours d'accès au logement autonome ne permet pas de réussite à 100%, le CLR estime que le bilan de l'action de la commission est tout à fait positif.

La crainte est que la commission ne soit en quelque sorte un peu victime de son succès, car la tentation est forte, puisque la commission marche bien, de vouloir lui faire traiter des sujets qui s'éloignent de son objectif, notamment d'aborder des questions qui relèvent de la gestion globale du dispositif. Ainsi, par exemple, la surveillance sur les durées d'accompagnement qui est légitime en prenant les statistiques sur l'ensemble des ménages, devient plus discutable lorsque qu'elle s'érige en norme à respecter pour la population des ménages dont les difficultés particulières justifient une évocation en commission de régulation des baux glissants.

En conclusion, nous estimons que la commission de régulation des baux glissants est, en soi, une réussite, que la participation du CLR y est justifiée et utile, mais qu'il convient d'être vigilant pour traiter au sein du comité de pilotage et des comités techniques du FNAVDL les questions de gestion globale du dispositif et de réserver à la commission des baux glissant la seule question des mesures à prendre pour éviter que les situations les plus délicates ne s'enlisent.

Les associations du CLR au cœur du Logement d'Abord

En 2018, la Métropole de Lyon avait été retenue lors de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la Mise en Œuvre Accélérée du Plan Logement. Dans ce cadre, deux groupes de travail avaient été constitués au sein du Collectif afin de réfléchir ensemble aux évolutions qu'apportait le plan et ce qui pouvait être travaillé de manière collective.

Ces derniers ont continué leurs travaux en 2019.

La création et mise en œuvre du groupement de moyens Plateforme Louer Solidaire 69

La plateforme inter-associative « Louer Solidaire 69 » a été créée en 2019 par 4 associations du CLR (AIOJ, Entre2Toits, SOLIHA Rhône et Grand Lyon et l'ALSR) dans la continuité de leur partenariat de longue date pour la mobilisation du parc privé à des fins sociales. Le GCSMS « Un chez Soi d'Abord Métropole de Lyon » a également rejoint le groupe pilote du projet.

La plateforme permet aux associations parties-prenantes de mutualiser des moyens et des outils et de bénéficier d'un poste dédié au déploiement du plan de communication, à la promotion de la plateforme et à la réception des appels des propriétaires bailleurs privés.

Soutenue financièrement par la Métropole de Lyon, la mise en œuvre du projet a débuté en avril 2019. L'Etat et l'Anah soutiennent également la démarche via leurs propres dispositifs.

Depuis 2019 des moyens sont investis dans de nombreuses actions de communication à destination des propriétaires privés. Les associations du groupement se réunissent régulièrement pour piloter ensemble le projet et se répartir les propositions de logements selon les spécificités de chacune.

Le CLR est mandataire du groupement de moyens et assure la distribution des fonds perçus : les associations ont tenu à assurer elles-mêmes l'animation du projet conformément aux attentes des membres du CLR qui ont eu l'occasion d'en discuter en conseil d'administration.

Ce projet a également bénéficié du soutien de la CAF (fin 2019) et du MLAL (début 2020).

L'organisation d'un groupe de travail sur le thème de l'accompagnement

Dans la continuité de la note : [L'Accompagnement, une condition essentielle de la réussite du « Logement d'Abord »](#) produite par le CLR en 2018, le groupe accompagnement du CLR a continué une réflexion sur cette thématique.

Une première version du projet a émergé à l'automne sous la forme d'un cycle de trois demi-journées ouvertes aux professionnels des associations membres du CLR et des agents de la Métropole de Lyon.

L'objectif étant ainsi d'amener les participants à :

- nommer les pratiques et penser leurs évolutions dans le cadre du Logement D'Abord ;
- partager les problèmes vécus et les leviers activés pour les dépasser ;
- mieux travailler ensemble, notamment entre acteurs associatifs et institutionnels.

Une présentation du projet a été faite à la Fondation Abbé Pierre qui a proposé au CLR de faire appel à un intervenant extérieur pour le développement de son projet. Ainsi, depuis novembre 2019, l'association Entre-Autres accompagne le groupe dans la conception de ces demi-journées qui devraient se dérouler en 2020.

La participation du CLR aux instances Logement d'Abord

Deux instances permettent une étude et un soutien aux projets portés par les acteurs locaux sur le territoire métropolitain.

L'IPHS, l'Instance du Protocole de l'Habitat Spécifique, étudie les projets qui ont pour objectif de répondre aux besoins des ménages pour lesquels le parc classique ne convient pas. Cette instance partenariale a été renforcée avec le Plan Logement d'Abord, puisque les projets présentant une offre spécifique sont étudiés en IPHS.

L'ICIS, Instance de Coordination de l'Ingénierie Sociale, traite les projets présentés dans le cadre du Plan Logement d'Abord.

❖ L'IPHS

L'IPHS (Instance du Protocole de l'Habitat Spécifique) est pilotée par la Métropole de Lyon. Y sont représentés : l'Etat (DDT, DDCS du Rhône, DRJSCS), la Région, ABC HLM, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Fondation Abbé Pierre et le CLR.

Le CLR est signataire du protocole de l'habitat spécifique et dispose donc de trois sièges.

L'objectif de l'instance, qui se réunit une fois par mois, est d'étudier des projets pouvant répondre aux besoins de ménages pour lesquels le parc classique n'est pas adapté.

Le rôle de l'IPHS est d'accompagner les porteurs de projets dans leur réflexion. L'instance se veut donc un lieu d'échanges sur le projet, celui-ci n'ayant pas à être nécessairement abouti au moment de la présentation.

Les associations représentant le CLR sont attendues pour apporter leur expertise notamment sur le projet social des projets présentés.

L'IPHS s'est réunie 13 fois en 2019. 31 dossiers y ont été présentés :

- 15 opérations de logements familiaux représentant 280 logements : destinés aux personnes âgées, à des publics isolés/précaires, à des personnes en situations de handicap et à des résidences intergénérationnelles.

Financements : 123 PLAI, 59 PLUS, 59 PLS

- 17 opérations structures collectives de logement accompagné représentant 835 logements : 11 résidences sociales, 4 CHRS, 1 centre parental et 1 projet de modulaires.

Financements : 826 PLAI, 9 PLUS

Perspectives 2020 :

- Poursuivre la contribution de l'IPHS à la mise en œuvre accélérée du Logement d'Abord
- Prévoir des retours d'expériences sur les opérations d'habitat spécifiques
- Organiser le suivi des attributions tel que défini dans le protocole
- Poursuivre le développement d'une offre d'habitat pour les ménages gens du voyage, en particulier ceux qui résident sur les terrains locatifs familiaux (Feyzin, Villeurbanne, Givors).
- Mise en place d'une MOUS cofinancée État/MDL relative au relogement des ménages GDV (avec un volet diagnostic et un volet accompagnement post- relogement)

❖ L'ICIS : une instance nouvelle pour la coordination des projets Logement d'Abord

Cette instance a tenu 5 réunions de septembre à décembre 2018 et examiné 45 projets portant sur :

- Les alternatives à l'expulsion ;
- La continuité résidentielle ;
- L'accompagnement pluridisciplinaire ;
- Le développement de lieux repères ;
- L'accompagnement logement/emploi ;
- Les actions innovantes pour les jeunes ;
- Le relogement direct des jeunes en rupture.

Comme l'IPHS, l'ICIS n'est pas une instance de décision qui reste du ressort de l'État et de la Métropole, mais un lieu où sont présentés et discutés les projets candidats au financement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Logement d'abord ».

Dans ce cadre, trois représentants du CLR ont participé aux débats. Les 45 projets ont été examinés à marche forcée (il fallait débattre avant la fin de l'année budgétaire 2018).

La plupart des projets ont été retenus mais avec un financement sensiblement inférieur à ce que leurs promoteurs (le plus souvent des associations) avaient demandés. Si les débats ont permis aux associations de présenter leurs projets, il n'a pas été possible, le plus souvent, d'instaurer un vrai dialogue entre porteurs de projet et les services de l'État et de la Métropole et la qualité des débats a souffert du rythme de l'examen des projets. De plus, l'objectif d'apporter un avis consultatif pour permettre aux projets de voir le jour et d'être mis en œuvre n'a pas toujours été atteint.

En 2019, quatre groupes de travail thématiques ont été mis en place, au premier semestre, pour le suivi des projets retenus

- Prévention des expulsions ;
- Logement des Jeunes ;
- Emploi Logement ;
- Lieux repères.

L'ICIS s'est à nouveau réuni à la fin du second semestre 2019 et en janvier 2020 pour examiner quelques projets nouveaux (moins d'une dizaine) et entamer une discussion de l'action menée depuis la mise en place de l'AMI Logements d'abord, Dans cette deuxième phase le rythme de travail et la tonalité des discussions a été beaucoup plus calme. Les services de la Métropole (La DHL) préparent un bilan de l'ensemble de l'action menée dans cette instance ; ce bilan sera sans doute précisé et rendu public à la réunion prévue le 17 juin 2020,

La mise en œuvre du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement

Le FNAVDL, définition et objectif

Le Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL) est alimenté par les astreintes versées par l'Etat lorsqu'aucune proposition adaptée n'a pu être faite aux ménages reconnus prioritaires dans le délai réglementaire.

L'objectif du FNAVDL est de favoriser l'accès et le maintien dans un logement des personnes reconnues prioritaires DALO à travers l'accompagnement et la gestion locative adaptée. Ce fonds permet de financer ces mesures auprès des ménages reconnus prioritaires.

En 2019, le CLR a poursuivi la mise en œuvre du Fonds National D'accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL), à travers la Convention Parcours signée en décembre 2017 avec les services de l'Etat.

Pilotage et organisation du dispositif

Accompagnement social et Gestion Locative Adaptée

AILOJ, ALPIL, Alynéa, AVDL, CLLAJ de Lyon, Entre2Toits, Habitat et Humanisme Rhône, la Fondation ARHM, LaHSo, Le MAS, Régie Nouvelle HH et le SOLIHA Rhône et Grand Lyon

Animation et coordination du dispositif

Entraide Pierre Valdo, Fapil Auvergne-Rhône Alpes (Janvier et d'Octobre à Décembre)

Gestion administrative et financière

Fapil Auvergne-Rhône-Alpes

Le non renouvellement de la convention FNAVDL

La DDCS a publié en 2019 un nouvel appel à projets pour la mise en œuvre du FNAVDL. Le CLR a répondu à ce dernier sur les volets diagnostics, accompagnement et GLA en proposant un modèle similaire à la convention Parcours.

Néanmoins, le projet du collectif n'a pas été retenu et la DDCS a fait le choix de retenir la proposition de l'Entraide Protestante et de France Horizon.

De ce fait, les dernières entrées de ménages dans le dispositif géré par le CLR ont eu lieu au premier semestre 2019. Depuis ce moment-là, les missions d'animation et de gestion du FNAVDL se concentrent sur le suivi des derniers ménages et sur la préparation de la clôture des conventions, qui sera effective en 2020.

Quelques données clés de la convention « Parcours » (du 01.01.2019 au 31.12.2019)



24 ménages ont été orientés vers le CLR.



8 préconisations d'accès au logement autonome ;

16 préconisations d'accès à une sous-location en vue d'un bail glissant

8

Commissions de
régulation des BG

8 commissions de régulation des baux glissants.

Cette commission réunit les financeurs (DDCS du Rhône et Métropole), bailleurs sociaux (3F IRA et Grand Lyon Habitat) ainsi que les associations (le CLR et l'ACAL pour la coordination du dispositif FNAVDL-DALO) traite de l'ensemble des situations en bail glissant, FSL ou FNAVDL.

Le recours au fonds de sécurisation

Le CLR a constitué un fonds de sécurisation mutualisé pour pouvoir soutenir et sécuriser les associations en cas de problématiques d'impayés, frais de procédures et dégradations (hors usure du logement). Ce fonds est alimenté par une part du financement des mesures du GLA (Gestion Locative Adaptée) en bail glissant.

En 2019, ce fonds a été sollicité dans le cadre de 4 sinistres. Le nombre de sinistres est légèrement en baisse par rapport à 2018 où nous avons relevé 6 sinistres.

Ces recours concernent autant des ménages relevant des anciennes conventions que d'autres relevant de la convention Parcours.

Au-delà du nombre de sinistres, leur évolution porte principalement sur leur montant. En effet, en 2018, le sinistre moyen atteignait 2 746 €, alors qu'en 2019, la moyenne des sinistres s'élève à 552,54 €.



Pour nous contacter ou suivre notre actualité :

- collectiflogementrhone@gmail.com
- <http://www.collectif-logement-rhone.net/>

Le Collectif Logement Rhône est soutenu par :

MOUVEMENT LYONNAIS D'AIDE au LOGEMENT
M.L.A.L.